

AHOUA DON-MELLO PRÉSIDENT

42 PROPOSITIONS
POUR LA DEMOCRATIE,
LA SOUVERAINETÉ ET
LE PANAFRICANISME
DANS UN MONDE
MULTIPOLAIRE.



04 Chantiers Stratégiques

1. CONSTRUCTION DES PILIERS DE NOTRE SOUVERAINETÉ ET DE NOTRE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE
2. RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE L'ÉQUITÉ SOCIALE ET TERRITORIALE DE NOTRE NATION
3. MISE EN ADEQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE PUBLIQUE AVEC LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT NATIONAL
4. RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE NATIONALE FACE AUX RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES

www.campagne-adm.com

LA CÔTE D'IVOIRE SOUVERAINE

— ADM SAIT FAIRE —



SOMMAIRE

1. -ETAT DES LIEUX RETROSPECTIF DU DEVELOPPEMENT DU PAYS	6-7
2. - LE MODELE DE DEVELOPPEMENT : VISION ET OBJECTIFS	8-10
3. LES TERMES DE REFERENCE DU PROGRAMME	11
3.1.Chantier Stratégique 1 : CONSTRUCTION DES PILIERS DE NOTRE SOUVERAINETE ET DE NOTRE RESILIENCE ECONOMIQUE.	12
3.2. Chantier Stratégique 2: RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE DE NOTRE NATION.	17
3.3. Chantier Stratégique 3: MISE EN ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE PUBLIQUE AVEC LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT NATIONAL.	22
3.4. Chantier Stratégique 4: RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE NATIONALE FACE AUX RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES.	27
4. - APPROCHE OPERATIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	28
5. – FINANCEMENT DU PROGRAMME : LA CREATION D'UN FONDS SOUVERAIN	31

QUI EST AHOUA DON-MELLO?



Ahoua Don-Mello incarne une synthèse remarquable entre excellence technique et engagement politique au service de la Côte d'Ivoire. Né le 23 juin 1958, fils d'un père Agni et d'une mère Baoulé, il représente dans sa personne même l'unité culturelle de la nation ivoirienne. Son parcours exceptionnel, s'étendant sur plus de quatre décennies, témoigne d'une quête constante de cohérence entre conviction idéologique et expertise pratique.

Né dans une famille aux racines multiples, Ahoua Don-Mello débute son parcours académique au lycée classique de Bouaké avant d'intégrer le prestigieux Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro, d'où il sort diplômé ingénieur des travaux publics en 1982. Sa soif d'excellence le conduit ensuite en France, à l'École Nationale des Ponts et Chaussées de Paris, où il obtient brillamment son doctorat d'ingénieur à seulement 27 ans. Cette formation d'élite constitue le socle d'une expertise technique qui le distinguera tout au long de sa carrière.

Parallèlement à ses études d'ingénieur, Ahoua Don-Mello développe très tôt une conscience politique aiguisée. En Côte d'Ivoire, il adhère à un mouvement panafricaniste clandestin, révélant déjà son attachement aux idéaux de souveraineté africaine. Arrivé en France à l'âge de 20 ans, il milite au sein de partis communistes avant que sa rencontre décisive avec Laurent Gbagbo à Paris en 1983 ne l'amène à rejoindre le futur Front Populaire Ivoirien. Il devient alors co-fondateur de la première base du FPI en France, marquant le début d'un engagement politique qui ne se démentira jamais.

De retour en Côte d'Ivoire en 1986, Ahoua Don-Mello se consacre immédiatement à la formation des nouvelles générations d'ingénieurs à l'INPHB et dans plusieurs autres grandes écoles du pays. Son expertise pédagogique contribue à former plus de 2000 ingénieurs qui participent aujourd'hui au développement national. Sa carrière prend une dimension stratégique lorsqu'il devient directeur de la technopole de Yamoussoukro, pilotant des projets visant à faire de la capitale politique un pôle d'innovation technologique.

L'apogée de sa carrière d'expert survient avec sa nomination comme Directeur Général du Bureau National d'Études Techniques et de Développement en 2000, sous la présidence de Laurent Gbagbo. Pendant onze ans, il dirige cette institution stratégique qui contrôle le schéma directeur du développement infrastructurel de la nation. À ce poste, il conçoit et supervise la réalisation de ponts emblématiques, de routes structurantes et de barrages hydroélectriques qui éclairent encore aujourd'hui les villes ivoiriennes. Son influence s'étend au-delà des frontières nationales puisqu'il met en œuvre sa vision panafricaniste en vendant l'expertise ivoirienne à plusieurs pays africains.

Inventeur reconnu, Ahoua Don-Mello détient plusieurs brevets dans le domaine des matériaux de construction, notamment le géopavé, les briques en bois et le bitume de coco, témoignant de sa capacité d'innovation au service du développement durable. Ces innovations illustrent sa volonté constante d'adapter la technologie aux réalités et ressources africaines.

Son parcours politique, marqué par une fidélité inébranlable à l'idéal de souveraineté, connaît plusieurs étapes significatives. Militant de la première heure du FPI entre 1983 et 1996, il gravit les échelons jusqu'à devenir président du comité de contrôle du parti, fonction clé de vigie idéologique. En 1997, en rupture avec ce qu'il percevait comme une révision idéologique du FPI matérialisée par l'alliance avec le RDR, il quitte temporairement le parti pour fonder "La Renaissance", mouvement destiné à faire renaître la bataille pour la souveraineté. Après la rupture de l'alliance FPI-RDR, il réintègre le parti en 2000 et devient conseiller du président Gbagbo, puis ministre de l'Équipement et porte-parole du gouvernement après l'élection de 2010.

L'exil qui suit la crise post-électorale de 2011 ne met pas fin à sa carrière d'expert. Sa compétence technique et stratégique est reconnue au plus haut niveau continental, notamment lorsqu'il devient conseiller spécial du président guinéen Alpha Condé.

Cette période consolide son profil de technocrate panafricain respecté et lui permet de développer son réseau international, particulièrement au sein de l'Alliance Internationale des BRICS, où il occupe le poste de Vice-Président chargé des projets stratégiques.

Sa vision politique s'articule autour de trois piliers fondamentaux pour libérer le potentiel de la Côte d'Ivoire. La souveraineté militaire implique la fin des accords de défense avec l'ancienne puissance coloniale et le départ de toutes les armées étrangères du territoire national. La souveraineté économique passe par la reprise du contrôle des richesses nationales, la révision des contrats de concession dans les secteurs stratégiques et la promotion des opérateurs nationaux. Enfin, la souveraineté monétaire et financière nécessite la rupture des accords monétaires avec la France et une reprise en main du secteur bancaire par l'État et les nationaux.

Depuis 2021, membre important du Parti des Peuples Africains - Côte d'Ivoire, il occupe le poste de vice-président en charge de la promotion du panafricanisme avant d'être révoqué suite à l'annonce de sa candidature à l'élection présidentielle de 2025. Cette candidature, qu'il qualifie de "candidature de précaution", vise à éviter la politique de la chaise vide face au risque d'inéligibilité de Laurent Gbagbo. Il affirme clairement sa loyauté : si le leader historique de la gauche ivoirienne est autorisé à se présenter, il retirera sa candidature pour le soutenir.

Auteur de plusieurs ouvrages politiques, notamment "Côte d'Ivoire : sur la route de la souveraineté" en 2015, "L'Ivoirien nouveau" en 2010 et «Sciences et techniques en Afrique, stratégie de développement économique pour l'Afrique» en 2021, Ahoua Don-Mello théorise sa vision d'une renaissance nationale fondée sur l'indépendance économique et la dignité retrouvée. Ses écrits témoignent d'une pensée politique mûrie au contact des réalités du développement et des enjeux géopolitiques contemporains.

Aujourd'hui, à l'âge de 67 ans, Ahoua Don-Mello présente un profil unique sur la scène politique ivoirienne. Démocrate, socialiste et souverainiste, il incarne une alternative crédible face au système en place, forte d'une expertise technique rare et d'une vision géopolitique claire. Son parcours illustre la possibilité d'une synthèse féconde entre compétence technique et engagement politique, entre ancrage national et ouverture sur le monde multipolaire émergent. Figure singulière alliant la rigueur de l'ingénieur à la conviction du militant, Ahoua Don-Mello représente aujourd'hui l'espoir d'une Côte d'Ivoire souveraine, capable de jouer pleinement son rôle dans un monde en mutation.

A handwritten signature in black ink, reading "Ahoua Don-Mello". The script is fluid and cursive, with the first name "Ahoua" and the last name "Mello" being more prominent than the middle name "Don-".

1. - ETAT DES LIEUX RETROSPECTIF DU DEVELOPPEMENT DU PAYS

1.1. Au commencement, était un modèle de développement unidimensionnel excluant les nationaux des flux de création de richesse ...

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a adopté le modèle de **"pôle de croissance"** comme modèle et concept de développement jusqu'à ce jour. Ce modèle de développement **conçu exclusivement pour les néocolonies** met essentiellement l'accent sur la seule croissance économique et présente par conséquent des insuffisances majeures qui en constituent ses principaux déterminants notamment :

- **Une croissance économique soutenue** par des investissements massifs opérés d'une part, par **des multinationales** bénéficiant dans une large mesure d'un **régime de défiscalisation excessive** et d'autre part, par le truchement d'un endettement public excessif orienté non pas sur des facteurs de production ou des secteurs productifs stratégiques mais sur des secteurs sociaux peu créateurs de richesse ;
- Un **tissu économique national dominé par de grandes entreprises détenues essentiellement par des étrangers et des multinationales** et comprenant quelques PME exsangues aux mains des nationaux quasiment exclus des mécanismes de financement bancaire et structurel ;
- Une fonction publique, principale pourvoyeuse d'emplois au côté des succursales des multinationales dans un environnement macroéconomique favorisant les Investissements Directs Etrangers et la libre transférabilité de la valeur générée et dépourvu de mécanismes structurels capables de promouvoir une dynamique entrepreneuriale domestique innovante et durable ;

- Un aménagement du territoire national caractérisé par une armature urbaine macrocéphale où Abidjan, la capitale économique demeure le pôle et l'enjeu essentiel du développement national concentrant à elle seule l'essentiel des services publics, des centres de décisions et de la population nationale. Ceci va, au fil des ans, accentuer l'imperméabilisation du sol métropolitain abidjanaise exacerbée par l'étalement urbain et provoquer ces dernières décennies des inondations récurrentes et meurtrières ;
- Une économie essentiellement primaire dominée par une agriculture d'exportation qui constitue la clé de voûte du concept de pôle de croissance vanté, dans notre cas, comme étant "le miracle ivoirien", qui du reste a un faible effet d'entraînement sur le reste de l'économie néocoloniale, dans un monde caractérisé aujourd'hui par la tertiarisation de l'économie.

1.2.... et pérennisant la dépendance économique, le surendettement public et la paupérisation de la population locale ...

En effet, la Côte d'Ivoire a accédé à l'indépendance politique en 1960. Cette indépendance politique a laissé intact les piliers de la dépendance économique et sécuritaire.

En 1990, la Côte d'Ivoire s'ouvre au multipartisme et cherche la voie vers une démocratie inclusive en faisant face à plusieurs obstacles dont le principal est l'exclusion du droit à la différence.

La Côte d'Ivoire, depuis la réduction de la dette en 2011, connaît une croissance élevée du PIB avec une moyenne annuelle de 7%. Cette croissance est entretenue par **une perfusion de capitaux étrangers excluant de la chaîne de valeur générée les agents économiques nationaux** en leur laissant le lourd fardeau de la dette.

Pour faire face à ce fardeau, le pouvoir choisit **l'endettement, l'augmentation des prix des produits de consommation courante et le harcèlement fiscal des agents économiques nationaux.**

Avec un taux de pauvreté avoisinant 40% et un faible indice de développement (0.538 en 2019, 6eme rang après le cap vert (1er), le Ghana (2eme), le Nigeria(3eme), la Mauritanie (4eme) et le Benin (5eme), traduisant ainsi le peu d'impact sur le développement.), cette croissance n'a pas déclenché le développement.

En plus, ce modèle de croissance n'est durable que si la dette est soutenable ; ce qui n'est pas le cas. En effet, si le PIB mesure la création de richesse, le contenu local mesure la part de revenu qui revient aux agents économiques nationaux qui supportent le poids de la dette.

Lorsque cette part est faible, et que les agents économiques non nationaux ont la plus grosse part, ils peuvent transférer librement leur revenu selon les dispositions du code d'investissement et les accords monétaires régissant le CFA. Ainsi la richesse produite migre en grande partie pour être consommée et investie ailleurs.

Il y a donc perte d'opportunités de réinvestissement local ce qui entraîne une perte de recettes fiscales et d'emploi potentiel ; par conséquent la pauvreté augmente et l'Etat est obligé d'emprunter pour rembourser ses dettes. Dans le cas de la Côte d'Ivoire, pour le budget 2025, l'Etat emprunte 6 020,3 milliards de FCFA, soit 40% du budget pour rembourser un service de la dette de 5 441 milliards de FCFA soit 90.3% des emprunts.

Emprunter pour rembourser la dette a un impact direct sur le ratio dette extérieure/ exportation qui est de 21% pour une valeur cible de 15% ainsi que le ratio dette extérieure/ ressource budgétaire qui est de 32% sur une valeur cible de 18%, ce qui expose la Côte d'Ivoire à un risque de surendettement, un ralentissement de la croissance et une perte de souveraineté.

... d'où la nécessité d'inverser la tendance par une approche disruptive et vigoureuse faisant du citoyen un acteur-clé du développement national.

Il faut donc accroître le contenu local dans le PIB pour améliorer le ratio dette extérieure/ressources internes et la valeur ajoutée des produits exportés pour améliorer le ratio dette extérieure/ exportation afin d'éviter un risque de surendettement, accroître les revenus de l'Etat et des ménages et déclencher un processus de développement durable.

Ce sont les deux conditions nécessaires pour réduire significativement le risque de surendettement et augmenter les revenus des agents sociaux-économiques nationaux afin de réduire la pauvreté.

La mise en œuvre de ces deux conditions est une déclaration de guerre économique contre la dépendance économique qui spécialise l'Afrique au seul rôle de fournisseur de matière première.

C'est une guerre dans laquelle tous les instruments de la dépendance économique et sécuritaire sont utilisés en s'appuyant sur les fissures ouvertes par un multipartisme non encore démocratique comme en 2002 en Côte d'Ivoire ou plus généralement comme ce que le monde hégémonique oppose à la naissance d'un monde multipolaire ; ce qui justifie les 42 propositions suivantes.





2. - LE MODÈLE DE DEVELOPPEMENT : VISION ET OBJECTIFS



Face à ces constats très peu reluisants et contreproductifs pour le développement de notre nation, notre vision est de “ créer un Etat souverain, démocratique et panafricaniste pour passer du modèle de l'économie des matières premières au modèle de l'économie des matières grises afin de transformer la croissance en développement en brisant les chaînes de la dépendance économique et sécuritaire dans un monde multipolaire “. Il s'agit de faire de notre pays un Etat souverain, panafricaniste et un véritable pôle de développement durable au lieu d'un simple pôle de croissance.

Cette nouvelle approche du développement de notre nation vise quatre objectifs stratégiques :

- 1. Promouvoir un Etat souverain et panafricaniste ;**
- 2. Accroître le contenu local du PIB ;**
- 3. Accroître la valeur ajoutée par la croissance de la matière grise locale dans les chaînes de valeurs ;**
- 4. Renforcer significativement le commerce intra-africain et international des produits transformés.**

L'atteinte de ces objectifs stratégiques sera assurée par la prise en compte des dimensions du développement durable de notre nation en particulier :

- La durabilité économique La durabilité économique du développement national est relative à sa capacité de créer de la richesse dans la durée de façon suffisante et qualitative. Elle sous-entend la capacité des principaux acteurs nationaux à :
 - produire suffisamment à des coûts compétitifs des produits de qualité dans un environnement macroéconomique attractif favorisant l'innovation technique, technologique et entrepreneuriale nationale ;
 - s'appuyer sur un capital humain qualifié et qui s'adapte aux évolutions de contexte économique, technologique et environnemental ;

- accéder à des financements à des taux abordables à travers des mécanismes structurels et endogènes favorisant le renforcement de la résilience de ces acteurs face aux risques inhérents à leurs activités notamment les risques de marchés (volatilité des prix) ;
- vendre leurs productions à des prix compétitifs, de manière permanente via des circuits de commercialisation performants au niveau national, continental et mondial.
- **La durabilité sociale** du pays fait référence à sa capacité de favoriser l'implication des différents acteurs nationaux dans les processus de production, de transformation, de commercialisation, et à contribuer, sans discrimination sociale, ethnique, partisane et territoriale à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.
- **La durabilité environnementale** du développement national est la capacité de notre pays à créer de la valeur supplémentaire sans épuiser de façon permanente les ressources naturelles et la biodiversité. Elle implique dans la mise en œuvre de nos actions et initiatives de développement l'adoption des principes :
 - **d'efficacité énergétique ;**
 - **d'économie circulaire ;**
 - **de prévention et d'adaptation aux risques naturels et climatiques.**
- **La durabilité politique**
La durabilité politique du développement national fait référence aux modalités de gouvernance pérenne du pays qui exigent :
 - un positionnement stratégique clair de notre pays et de notre économie sur le vaste marché sous-régional, régional et mondial qui s'articule autour d'une vision prospective et stratégique du développement de notre pays assorti d'un cadre de référence unique, intégré et novateur pour la conduite de l'action publique et des initiatives privées dans notre pays ;

- un effort soutenu d'amélioration du climat des affaires et de l'environnement technologique en vue de promouvoir un entrepreneuriat dynamique, proactif et innovant capable d'anticiper, de réagir et d'innover pour s'adapter aux exigences sans cesse croissantes et multiformes de la demande nationale et internationale ;
- des organes de gouvernance publique efficaces, complémentaires et adaptés aux enjeux de développement de notre époque qui reposent sur une approche institutionnelle coordonnée, l'implication de l'ensemble des acteurs, et l'atténuation des risques d'instabilité institutionnelle, de conflits de leadership ou de compétences.



3. LES TERMES DE REFERENCES DU PROGRAMME

Pour atteindre les objectifs définis, quatre (4) chantiers permettront de traduire en opérations la vision du développement.



3.1. Chantier Stratégique 1 CONSTRUCTION DES PILIERS DE NOTRE SOUVERAINETE ET DE NOTRE RESILIENCE ECONOMIQUE.

Opération Stratégique n°1 PROCEDER A TRAVERS UN DECRET A L'ANNULATION DES ACCORDS DE DEFENSE AVEC LA FRANCE EN VUE DE PROTEGER EFFECTIVEMENT NOTRE SOUVERAINETE

L'armée française s'est imposée à la Côte d'Ivoire pendant la période coloniale pour imposer ses gouverneurs et son administration. Ce mariage forcé s'est transformé en mariage consenti au lendemain des indépendances. La longue crise de 2002 à 2011 sous le régime GBAGBO, a conduit à l'embargo sur les armes, au massacre des ivoiriens et au choix d'un Président pour les ivoiriens suite à la crise postélectorale de 2010.

L'heure du divorce a donc sonné d'où la nécessité d'annuler les accords de défense et de parachever le départ de l'armée française amorcé sous le régime actuel.

Pour permettre la construction d'une armée nationale dissuasive avec des armes de pointe et un complexe militaro-industriel pour produire nos besoins en armes et en munitions. Un accord stratégique avec les BRICS et notamment, avec la Russie est nécessaire à cet effet.

C'est la seule condition pour protéger la souveraineté de la Côte d'Ivoire, faire monter en puissance notre armée et construire un complexe militaro-industriel à la hauteur de nos ambitions de souveraineté afin d'échapper aux embargos.

Opération Stratégique n°2 IDENTIFIER LES SECTEURS JUGES STRATEGIQUES ET PROCEDER A LEUR TRANSFERT A L'ETAT ET AUX AGENTS ECONOMIQUES NATIONAUX

La crise postélectorale de 2010-2011 a montré que celui qui détient un secteur stratégique dans un pays a un droit de vie et de mort sur les citoyens de ce pays et sur la survie de l'Etat. En Côte d'Ivoire les secteurs stratégiques de l'économie sont sous contrôle des entreprises multinationales notamment l'eau potable, l'électricité, les télécommunications, les ports, les aéroports, les transports maritimes et ferroviaires, l'énergie, le café, le cacao, les banques primaires et les industries pharmaceutiques. Ils ont donc servi, à travers des embargos, d'armes aux néo-colonisateurs contre le régime GBAGBO et les citoyens lors de la crise postélectorale.

Accroître le contenu local dans ces secteurs, c'est accroître la souveraineté du pays. Il s'agira donc d'identifier, à travers un décret, les secteurs stratégiques et définir les conditions de transfert à l'Etat et aux agents économiques nationaux.

Opération Stratégique n°3 DEFINIR A TRAVERS UNE CONSULTATION DEMOCRATIQUE LES CONDITIONS DE L'EXERCICE EFFECTIF DE NOTRE SOUVERAINETE MONETAIRE EN VUE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des institutions sous-régionales échappe au contrôle du peuple et de ses représentants qui ignorent les décisions de gestion de ces structures et donc n'exercent aucun contrôle sur les politiques menées. Les accords monétaires sont signés dans le secret. La BCEAO n'a aucune obligation de rendre compte de sa gestion au peuple ou à ses représentants. Or sa politique a un impact direct sur le volume et les taux de crédit qui ont un impact direct sur la dette, le coût de production et le pouvoir d'achat des ménages.

Le taux directeur de la BCEAO a connu son plus bas taux à 2.5% pendant la crise du covid19 pendant que des banques centrales similaires dans le monde pouvaient même se permettre des taux négatifs pour donner un coup de pouce à l'économie. Les décisions importantes, comme la mise en place d'une

monnaie commune en Afrique de l'Ouest (l'ECO), la création d'une Banque Centrale Africaine, d'une Banque d'Investissement Africaine, d'un Fonds Monétaire Africain et d'une monnaie Africaine (l'AFRO) sont méconnues du peuple et de ses représentants ainsi que la création d'un passeport Africain et d'une zone de libre-échange économique (LA ZLECAF). Cette consultation démocratique vise à impliquer le peuple dans les décisions importantes qui impactent sa vie ou peuvent l'impacter afin d'assumer sa pleine souveraineté sur ces décisions.

Il s'agit de créer les conditions de souveraineté monétaire et de se donner les moyens de financer le développement en prenant en compte notre réserve d'or à la banque de France, la gestion de la production de l'or et son utilisation comme réserve monétaire pour assurer la stabilité monétaire et accroître l'investissement mais aussi de donner les grandes orientations sur l'intégration monétaire et financière au niveau sous- régional et continental.

Contrairement aux pays émergents qui ont un taux d'investissement supérieur à 100% du PIB comme la Corée du Sud ou la Malaisie, la Côte d'Ivoire est à 21%, et donc, ne peut fournir qu'un faible crédit aux agents socio-économiques.

Opération Stratégique n°4 FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LA REFORME DU SECTEUR FINANCIER

Les banques en Côte d'Ivoire ne prêtent que l'épargne des demandeurs de crédit ou ceux qui ont des garanties, ce qui laisse hors de leur champ les PME, le monde informel et les porteurs de projets ou des personnes à haut potentiel. En rapport avec les réformes du système monétaire.

Il s'agit, en se conformant aux réformes du système monétaire de créer un environnement financier approprié, en rapport avec la réforme de la banque centrale et la mise en place d'une nouvelle politique de crédit à l'économie. Cette loi a pour objet de définir un partenariat entre l'Etat, la banque centrale, les banques de développement et les banques commerciales pour le

financement des infrastructures, les secteurs socioéconomiques, de la culture et du sport.

Individuellement ou collectivement la production et vendre directement sur le marché national ou international sans intermédiaires des produits à haute valeur ajoutée. L'agriculture étant l'un des plus gros gisements d'emploi, de croissance et de création nationale de plus-value, il faut passer du statut de paysan au statut d'entreprise agricole (fermier) pour attirer les jeunes, moderniser les moyens et infrastructures de production, avoir accès au crédit, diversifier la production, accroître la productivité et la valeur ajoutée afin d'être directement connecté au marché national ou mondial.

Opération Stratégique n°5 FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LE STATUT DE FERMIER

L'agriculture reste le plus pauvre bénéficiaire des programmes d'investissement (2% en moyenne) pour une contribution de 20% au PIB. Les infrastructures d'accès et d'exploitation sont impraticables ou inexistantes. Les équipements de travail sont rudimentaires. Les plantations de cacao ont vieilli avec les planteurs, et les jeunes sont de moins en moins attirés par des conditions de vie et de travail d'une autre époque. Le changement climatique met en péril le calendrier pluviométrique naturel et provoque sécheresses ou inondations. Entre les paysans et l'acheteur final, existe une foule d'intermédiaires qui captent l'essentiel de la plus-value. Le manque de financement ne permet pas de moderniser, de transformer.

Opération Stratégique n°6 ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE DELIMITATION DES TERROIRS, DES PARCELLES ET DE DELIVRANCE DES TITRES FONCIERS

La réforme au niveau du foncier rural et l'opérationnalisation de l'AFOR (Agence du Foncier Rural) ont permis de délimiter en 2020 au total 2 460 territoires de villages sur 8 571 villages que compte la Côte d'Ivoire



et ce sont 6 123 certificats fonciers qui ont été délivrés, représentant 1,5% de la superficie des terres rurales. Le programme va permettre de disposer d'un cadastre complet sur les propriétés foncières et réduire les conflits fonciers mais aussi de disposer d'une garantie fiable pour l'accès au crédit pour le financement des fermiers.

Opération Stratégique n°7
FORMULER ET METTRE EN ŒUVRE UN
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES
INFRASTRUCTURES ET SUPER
STRUCTURES AGRICOLES ET RURALES

La Côte d'Ivoire possède plus de 200 000 km de pistes rurales, non praticables en toute saison. La grande partie de l'agriculture repose sur le calendrier pluviométrique. Les techniques d'irrigations sont inaccessibles, les magasins de stockage et de conservation sont rares.

Le programme de développement des infrastructures et superstructures agricoles et rurales vise à créer les conditions pour permettre au fermier de maîtriser le changement climatique et favoriser l'accessibilité, en toute saison, aux espaces agricoles. Ces objectifs

seront poursuivis, en viabilisant les routes et pistes rurales, en faisant la promotion de l'irrigation goutte à goutte et de l'agriculture sous serre.

Ce programme prend en compte, la nécessité de créer des centres de conditionnement, de transformation, de conservation, de stockage et de commercialisation des produits agricoles en relation avec les pôles technologiques et agropoles.

Opération Stratégique n°8
FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LES PME ET
PMI

Les PME ivoiriennes représentent 98% des entreprises formelles immatriculées et emploient environ 23% de la population active du pays. Malgré les performances du secteur, un ralentissement de la contribution du secteur privé à la croissance économique est observé. En effet, la contribution de l'investissement privé au PIB passe de 18,6% en 2016 à 14,2% en 2018. Par ailleurs, des déficits de compétences, notamment en capacité managériale et en tenue de comptabilité régulière affectent la performance des PME.

Les PME rencontrent d'autres difficultés portant notamment ; sur l'accès limité, aux marchés publics, à la sous-traitance des grandes entreprises et au financement bancaire.

Le crédit disponible est assorti de taux d'intérêt supérieur au taux moyen de retour sur investissement, qui nécessite des garanties importantes, souvent prohibitives pour la plupart des agriculteurs et des PME.

Avec la loi sur les PME et PMI, il s'agit de créer les conditions nécessaires de développement des PME - PMI vers des grandes entreprises par l'encadrement, l'accès à l'innovation, l'accès au crédit, aux marchés publics et au contenu local.

Opération Stratégique n°9 FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LA COMPETITIVITE DES INDUSTRIES ET LA LUTTE CONTRE LES CONTREFAÇONS

Les industries en Côte d'Ivoire sont handicapées par le coût des facteurs internes des infrastructures et services et par la non-compétitivité du Franc CFA, par rapport à ses concurrents du Ghana, du Nigeria et de la Chine ; ainsi que, par la contrefaçon, les passifs de TVA et la corruption suivi du harcèlement fiscal. A cela s'ajoute, les tracasseries policières et douanières sur les routes, le contrôle déraisonnable des vitesses et les obstacles aux frontières des pays voisins.

La création des zones économiques spéciales et des zones franches sont nécessaires pour donner une dynamique nouvelle. L'avènement d'une monnaie unique compétitive, de la réduction des contrôles routiers et de la corruption, la lutte contre la contrefaçon et la réduction du coût du carburant, de l'électricité et le coût d'usage des infrastructures portuaires contribueront à soutenir cette nouvelle dynamique économique.

Opération Stratégique n°10 ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN STRATEGIQUE D'ACCOMPAGNE- MENT DES OPERATEURS ECONOMIQUES NATIONAUX POUR LEUR RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Le plan stratégique d'accompagnement des opérateurs économiques nationaux pour leur rayonnement international vise à créer les conditions diplomatiques, les infrastructures au niveau international, les mécanismes d'assurance et de financement nécessaire pour le rayonnement international des agents socio-économiques, culturels et sportifs.

Opération Stratégique n°11 FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LA TRANSITION DU SECTEUR INFORMEL VERS LE SECTEUR FORMEL

91% des activités économiques sont dans le secteur informel (agriculture, artisanat, commerce, transport, services etc.). C'est le plus gros gisement d'emploi et de croissance. A travers la loi sur la transition du secteur informel vers le secteur formel, il s'agit de définir les conditions de modernisation des infrastructures et superstructures, à l'instar de l'agriculture ; il s'agit également, de favoriser l'accès au crédit, de proposer un encadrement de la gouvernance d'entreprise et un appui à l'innovation technologique, dans ces différents secteurs, pour en faire progressivement des PME, en les insérant d'une manière harmonieuse au tissu urbain.

Le développement rapide du secteur minier artisanal pourra en bénéficier et permettre de jeter les bases de la lutte contre l'orpaillage clandestin.

Opération Stratégique n°12 FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR L'EXPLOITATION MINIERE

Le développement du secteur minier, notamment l'orpaillage fait souvent abstraction de la propriété foncière et met en péril la jouissance du sol par le propriétaire terrien. Il convient donc de faire du propriétaire foncier, un acteur majeur de l'exploitation du sous-sol afin de compenser les pertes d'exploitation du sol et de l'environnement et tirer meilleur profit de l'exploitation minière en atténuant les conflits entre propriétaires de permis minier et propriétaire du foncier.

Opération Stratégique n°13

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME SPECIAL SUR LE TRANSPORT MARITIME, FLUVIO-LAGUNAIRE ET AERIEN

Le programme spécial sur le transport maritime, fluvio-lagunaire et aérien vise à révolutionner ces secteurs pour se donner les moyens de création ou de développement de compagnies nationales à la hauteur de

nos ambitions panafricaines et mondiales dans un monde multipolaire.

Opération Stratégique n°14

FORMULER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE MODERNISATION DU TRANSPORT URBAIN

Le transport urbain souffre d'un désordre et d'un déséquilibre entre les transports collectifs et les transports individuels. Ce programme vise à développer le transport collectif moderne et décarboné en améliorant les espaces appropriés (BRT, tramway, station lagunaire) et les équipements nécessaires en relation avec les technopoles.

Opération Stratégique n°15

DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE LIBERATION DE L'ESPACE AUDIOVISUEL ET D'ACCES AU 5G

Le linéaire de fibre optique construit est passé de 3 588 km en 2017, à 5 435 km en 2019 ; au-delà des prévisions fixées à 4 640 km. Globalement, le territoire national est couvert, en réseaux mobiles 3G à 85,16% en 2019 et en 4 G à 56,53% en 2019. La proportion de personnes utilisant internet est passée de 21% en 2015, à 58% en 2018. Celle disposant d'un compte mobile money est passée de 29% en 2015, à 56% en 2018.

Le taux de couverture nationale en téléphonie mobile est passé de 94% en 2015 à 97% en 2018. S'agissant du taux de pénétration de la téléphonie mobile, il est passé de 109% en 2015 à 127,73% en 2018.

Par ailleurs, dans le cadre du renforcement des capacités de l'Ecole Supérieure Africaine des TIC (ESATIC), plusieurs laboratoires ont

été construits et équipés, notamment le laboratoire de Fibre Optique, le laboratoire CISCO, le laboratoire RTC, le laboratoire Informatique, le laboratoire d'Optique, le laboratoire 3G avec équipement HUAWEI et le laboratoire salle multimédia ; en plus, de l'incubateur TIC de l'ESATIC qui est fonctionnel.

En outre, il convient de noter que l'insuffisance de réseaux larges bandes, dont le taux de couverture du territoire national était seulement de 55,6% en 2018, conjuguée à l'obsolescence des infrastructures productives, ainsi que la faible synergie d'action entre l'Etat et le Secteur privé dans le déploiement des infrastructures, apparaissent comme des contraintes majeures de développement du secteur. Il est de notoriété que la proportion de population ayant une maîtrise de base des outils IT demeure encore faible (18% en 2017 selon étude ARTCI/INS, mars 2018).

L'avènement de la TNT, des satellites et de la fibre optique rend inutile toutes les restrictions financières pour la libéralisation de l'espace audiovisuel. En rapport avec les technopoles, il est opportun de couvrir le territoire national de la 5G pour créer les conditions de l'éducation et de la santé à distance, pour optimiser les ressources humaines et les équipements nécessaires pour l'éducation, la santé et le commerce en ligne, le renforcement des capacités des opérateurs économiques, ainsi que la numérisation de l'administration.

Opération Stratégique n°16

FORMULER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME INTEGRE DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES AEROPORTUAIRES, FERROVIAIRES ET ROUTIERES

La Côte d'Ivoire a fait des efforts en matière de développement des infrastructures avec plusieurs faiblesses : le coût des infrastructures, la qualité et la faiblesse du contenu

local. Sur 82 000 Km de routes, seules 7500 km sont bitumées et 200 000 Km de pistes rurales reçoivent difficilement des entretiens pour être praticables en toute saison mettant en péril les zones de production agricole.

Concernant le transport ferroviaire, il est marqué par une ligne de 1 261 km qui relie Abidjan à Ouagadougou, dont 639 km en territoire ivoirien. Cette ligne comporte une seule voie, à l'exception de 17 km à double voie à Abidjan. Ce chemin de fer qui date de l'ère coloniale n'a pas subi de réaménagements importants. Des travaux de réhabilitation du chemin de fer Abidjan-Ouagadougou-Kaya ont été lancés pour un montant d'environ 262 milliards de FCFA et un projet de métro de 37km d'un montant exorbitant de 1000 milliards de FCFA est cours à Abidjan.

Plusieurs interventions ont été menées dans le secteur. Ainsi, au niveau du Port Autonome d'Abidjan (PAA), les travaux enregistrés ont porté principalement sur l'élargissement et l'approfondissement de la passe d'entrée du canal de Vridi et le renforcement des opérations de sureté, de sécurité, d'assistance, de recherche et de sauvetage en mer. Ce canal a été redimensionné pour recevoir les navires de 2ème génération, mesurant jusqu'à 350 m de long. La réalisation du Terminal à conteneurs n°2 qui permettra d'accueillir des navires transportant 10 000 conteneurs contre 3 500 auparavant est quasiment achevée.

En 2020, l'exploitation du plan d'eau lagunaire est marquée par l'existence de 12 gares lagunaires avec une mise à flot de 47 bateaux bus (20 bateaux bus SOTRA, 16 bateaux bus STL et 11 bateaux bus CITRANS). En rapport avec le programme des infrastructures rurales et la décentralisation il faut apporter des réponses adéquates en optimisant les investissements et avec une répartition des rôles au niveau central et décentralisé.

Le sous-secteur aérien en Côte d'Ivoire compte trois aéroports à caractère international (Abidjan, Yamoussoukro et Bouaké) et 24 aérodomes ouverts à la circulation aérienne publique ainsi que 13 stations synoptiques et aéronautiques. Dans le cadre de la desserte

des aéroports de l'intérieur par la compagnie nationale Air Côte d'Ivoire, six aérodomes (San-Pedro, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo et Odienné) ainsi que leurs réseaux météorologiques ont été réhabilités. Aussi, l'un des acquis majeurs est la certification Transportation Security Administration (TSA) afin d'opérer des vols directs de l'aéroport international Félix Houphouët Boigny d'Abidjan vers les Etats-Unis.

La révolution ferroviaire, aérienne, lagunaire et maritime doit être la prochaine étape du développement des infrastructures.

Ce programme vise à identifier les projets et donner les moyens de cette révolution et de leur intégration.

Opération Stratégique n°17 FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LES INCUBATEURS ET LES PEPINIERS D'ENTREPRISES

Beaucoup de jeunes talents et d'adultes ont des idées et ont initié des activités qui ne demandent qu'un soutien pour prospérer. Cette loi vise à créer les conditions de leur accompagnement.

... d'où la nécessité d'inverser la tendance par une approche disruptive et vigoureuse faisant du citoyen un acteur-clé du développement national.

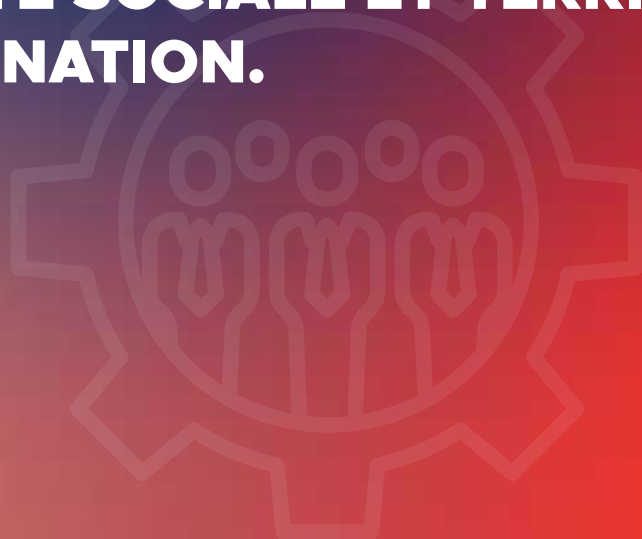
Il faut donc accroître le contenu local dans le PIB pour améliorer le ratio dette extérieure/ressources internes et la valeur ajoutée des produits exportés pour améliorer le ratio dette extérieure/exportation afin d'éviter

un risque de surendettement, accroître les revenus de l'Etat et des ménages et déclencher un processus de développement durable.

Ce sont les deux conditions nécessaires pour réduire significativement le risque de surendettement et augmenter les revenus des agents sociaux-économiques nationaux afin de réduire la pauvreté.



3.2.Chantier Stratégique 2 RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN, DE L'EQUITE SOCIALE ET TERRITORIALE DE NOTRE NATION.



La mise en œuvre de ces deux conditions est une déclaration de guerre économique contre la dépendance économique qui spécialise l'Afrique au seul rôle de fournisseur de matière première.

C'est une guerre dans laquelle tous les instruments de la dépendance économique et sécuritaire sont utilisés en s'appuyant sur les fissures ouvertes par un multipartisme non encore démocratique comme en 2002

en Côte d'Ivoire ou plus généralement comme ce que le monde hégémonique oppose à la naissance d'un monde multipolaire ; ce qui justifie les 42 propositions suivantes.

Opération Stratégique n°18

FAIRE ADOPTER UNE LOI-CADRE SUR L'EDUCATION, L'APPRENTISSAGE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le système éducatif actuel est sous-équipé, fait beaucoup de rejets et forme des sous-éduqués qui savent à peine lire et calculer à la fin du cycle primaire, avec un taux de scolarisation qui passe de 10% au préscolaire, à 90% au primaire, pour descendre à 50% au secondaire et une proportion négligeable au supérieur. En plus, près de la moitié des citoyens sont analphabètes.

La loi-cadre sur l'éducation, l'apprentissage et la formation professionnelle vise à donner un apprentissage et une formation professionnelle à tous les élèves, pour que ceux qui ne peuvent pas poursuivre les études, puissent développer une compétence.

Dans cette loi cadre, une orientation doit être donnée sur les retraités et leur contribution à l'enseignement volontaire pour permettre de disposer des ressources humaines complémentaires pour dispenser les formations et l'apprentissage. Des dispositions particulières prendront en compte la lutte contre l'analphabétisme et le développement du préscolaire.

Opération Stratégique n°19

FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LE CREDIT AUX ELEVES, ETUDIANTS, JEUNES MERITANTS EN QUÊTE D'EMPLOI, LES FEMMES ET LES HANDICAPES

Malgré l'affaiblissement général du niveau scolaire, l'école ivoirienne continue de produire des exceptions, il faut les soutenir par une politique

de crédit pendant leurs études et pendant la recherche d'emploi. Il s'agit de définir les conditions d'attribution et de remboursement de ces crédits.

Les femmes constituent une des catégories les plus vulnérables, avec un taux de pauvreté supérieur à 50%, mais elles sont les plus productives. En plus, elles sont handicapées par les pesanteurs culturelles et les violences. Leur accès au crédit permettra d'accroître leur autonomisation.

Il en est de même pour les handicapés qui doivent, en plus, être pris en compte dans le programme de rénovation urbaine et de modernisation du transport pour assurer leur mobilité.

Opération Stratégique n°20

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE LA LUTTE CONTRE LA DROGUE EN MILIEU SCOLAIRE

La drogue est devenue un fléau à l'école avec le développement des fumoirs. Ce programme vise à définir les conditions et méthodes de lutte contre ce fléau.

Opération Stratégique n°21

FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LES RELIGIONS

Les mosquées et les églises possèdent un énorme patrimoine souvent inexploité en dehors des jours de culte. Les églises et les mosquées peuvent contribuer à, la formation professionnelle, la lutte contre l'analphabétisme, la protection sociale et l'éducation préscolaire. La loi sur les religions vise à rechercher un accord avec les chefs religieux pour leur participation à l'éducation nationale et à la protection sociale.

Opération Stratégique n°22

FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LE SERVICE CIVIQUE

Le service civique est l'école de la deuxième chance. Devant la montée de l'incivisme et du déficit de qualification professionnelle en milieu jeune, il s'agit de créer un cadre de formation professionnelle, d'éducation au civisme et à la citoyenneté. Le service civique est aussi un outil de moralisation de la jeunesse, de lutte contre le banditisme et la consommation de la drogue. C'est un espace d'apprentissage, qui permet aux jeunes de mener des actions d'utilité publique ou de développer des compétences socio-économiques en vue de leur insertion professionnelle.

Opération Stratégique n°23

FAIRE ADOPTER UNE LOI-CADRE SUR LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

Notre nature et notre culture sont une mine de sciences et de techniques. Le monde nous offre des innovations utiles, pour notre développement, à importer et à adapter.

La loi-cadre sur la recherche et le développement vise à établir seul ou en collaboration avec d'autres Etats, les conditions de financement de la recherche et à définir un programme des technopoles autour des universités, des instituts de recherche, des grandes écoles, et écoles de formation technique et professionnelle pour la fabrication de pièces détachés, de machines agricoles et de BTP, de matériaux de construction, d'ameublement, d'appareils, véhicules, drones, avions et bateaux, etc. Bref, il s'agit de contribuer à produire une bonne partie de nos besoins importés.

Ce programme intègre aussi des agropoles, des pôles pharmaceutiques et médicaux, des pôles pédagogiques, des pôles sportifs et culturels, des pôles, des technologies de défense et de sécurité, de production de monnaie et crypto monnaie, des pôles, d'intelligence artificielle, de data center, de nucléaire, d'énergie renouvelable, de satellite, de fibre optique, etc.

Il s'agit de lier formation-recherche et développement mais aussi, de définir un programme des académies des sciences, des bureaux de brevets, marques et appellations d'origine, ainsi qu'un programme de musées et parcs d'expositions scientifiques, techniques et technologiques pour approuver et valoriser les résultats de recherche, afin de former un capital humain de haut niveau et d'attirer la diaspora africaine hautement qualifiée.

Opération Stratégique n°24

FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LA DECENTRALISATION ADMINISTRATIVE ET ECONOMIQUE

Abidjan est le principal pôle économique et administratif du pays. Cela entraîne l'hyper développement d'Abidjan et le sous-développement des villes intérieures et des villes frontalières qui possèdent un vaste potentiel d'échanges avec les pays voisins.

Il s'agit de lier formation-recherche et développement mais aussi, de définir un programme des académies des sciences, des bureaux de brevets, marques et appellations d'origine, ainsi qu'un programme de musées et parcs d'expositions scientifiques, techniques et technologiques pour approuver et valoriser les résultats de recherche, afin de former un capital humain de haut niveau et d'attirer la diaspora africaine hautement qualifiée.

Opération Stratégique n°25

FORMULER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME D'HABITAT ET DE LOGEMENTS DECENTS ET ABORDABLES POUR TOUS

L'évolution des matériaux et techniques de constructions permet de segmenter la production de logements et la viabilisation des espaces pour offrir à chaque famille en fonction de ses revenus, un habitat et un logement décent.

Le programme d'habitats et de logements décents pour tous vise à identifier les projets nécessaires à une rénovation et à un développement de l'habitat décent en rapport avec les technopoles.

Opération Stratégique n°26

FAIRE ADOPTER UNE LOI- CADRE SUR LA SANTE

L'espérance de vie des ivoiriens est l'une des plus basse en Afrique : 57 ans sur une moyenne de 61 ans en Afrique au sud du Sahara. Bien que 68% de la population vit à moins de 5 kilomètres d'un établissement sanitaire en 2020, le système sanitaire est sous-équipé et sous-approvisionné, en intrants, en matériels médicaux et en médicaments ; ce qui freine une véritable politique de Couverture Maladie Universelle (CMU).

La loi-cadre sur la santé vise à intégrer les technopoles de santé dans un ensemble cohérent de santé primaire, secondaire et tertiaire pour couvrir le territoire national. Il s'agit d'assurer un niveau élevé du plateau technique et l'approvisionnement des structures sanitaires et pharmaceutiques, en vue de créer les bases d'une couverture médicale pour tous et des soins de qualité, ainsi que la gratuité des soins pour les femmes enceintes et les bébés de moins de 5 ans, sur toute l'étendue du territoire.



3.3. Chantier Stratégique 3

MISE EN ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE PUBLIQUE AVEC LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT NATIONAL.

Opération Stratégique n°27 - PROCEDER A DES REFORMES INSTITUTIONNELLES PROFONDES EN VUE DE POSER LES JALONS D'UN ETAT DEMOCRATIQUE ET SOUVERAIN DOTE D'INSTITUTIONS EFFICACES ET PERFORMANTES DANS LE CADRE D'UNE CONSTITUANTE

Il faut créer les conditions de passage du multipartisme à la démocratie pour un pouvoir d'Etat républicain, sous contrôle du peuple et de ses élus. Il s'agit d'ouvrir un débat démocratique pour la naissance de la quatrième République. Celle-ci aura donc, à voter les lois pendant la période de transition pour l'affermissement de la démocratie, la consolidation de la souveraineté, et l'enracinement du panafricanisme.

De nouveaux accords nationaux et internationaux seront signés pour une réconciliation nationale, et une amélioration des relations sous régionales et internationales.

Le préalable à la convocation de cette Constituante est un nouveau découpage électoral, une liste électorale et une Commission électorale de consensus.

Opération Stratégique n°28 METTRE EN PLACE UN MECANISME DE REPARATION DES CRIMES ET PREJUDICES RELATIFS A LA GOUVERNANCE PUBLIQUE A TRAVERS UN PROJET DE LOI

Beaucoup de vies ont été ôtées, de terres et de biens spoliés, de vies brisées sans que les raisons ne soient connues et les mesures de réparation des victimes ne soient conduites à leurs termes.

Cette loi vise à assurer les réparations, à créer les conditions de connaissance des vérités et d'irréversibilité de ces pratiques pour tourner définitivement la page des frustrations et ouvrir le chapitre d'une vraie réconciliation et de la cohésion sociale.

Opération Stratégique n°29 FAIRE ADOPTER UNE LOI D'AMNISTIE GENERALE.

Depuis la crise post-électorale de 2010-2011, notre vie politique est ponctuée de perturbations violentes qui génèrent chaque fois des victimes, parmi lesquelles plusieurs acteurs subissent des accusations, des poursuites judiciaires ou des condamnations en lien avec ces événements.

Cette situation qui concerne à la fois des politiques, des civils, des militaires et paramilitaires, a fini par installer une ambiance de tension qui pollue l'environnement politique et social. Afin de décriper l'atmosphère social et dégeler la vie politique, il convient de faire adopter une loi d'amnistie générale. Il s'agit de soumettre à l'Assemblée Nationale un projet de loi d'amnistie générale, pour libérer tous les prisonniers civils et militaires, pour libérer tous les prisonniers politiques et annuler toutes les sanctions qui frappent les candidats à l'élection présidentielle de 2025. Cette mesure vise à construire un nouveau consensus social, calmer les tensions politiques, pour favoriser la réconciliation et consolider la paix.

Opération Stratégique n°30 CREER PAR UNE LOI ORGANIQUE, UN CONSEIL DES SAGES POUR FAVORISER LA RECHERCHE DE CONSENSUS AUTOUR DES QUESTIONS IMPORTANTES DE LA NATION

Le contexte actuel de gouvernance d'un parti-Etat qui assure et prolonge les intérêts du système hégémonique occidental et se maintient au pouvoir contre la volonté populaire, en manipulant la constitution et la justice, en sacrifiant la démocratie, les libertés et la souveraineté, nous impose d'opérer des réajustements en faveurs de choix largement partagés par le peuple.

Ces réajustements se feront de manière inclusive. Il s'agit de passer du logiciel du parti-Etat au logiciel de la République et de la démocratie, par le partage du pouvoir, le respect des libertés et la recherche du consensus sur les questions qui divisent, notamment, la Constitution, le code électoral, la commission électorale et d'autres sujets d'intérêt général.

A cet effet, il sera créé, le Conseil des Sages. Le Conseil des sages est une instance de démocratie participative, conçu pour être au-dessus des clivages politiques. Le Conseil des Sages est une force de réflexion, de proposition et de médiation. Il est composé des anciens Chefs d'Etat, des anciens chefs de partis politiques, et de personnalités de la sphère économique et sociale reconnues pour leur sagesse.

Opération Stratégique n°31

DEFINIR A TRAVERS UN PROJET DE LOI LES CONDITIONS D'EXERCICE DU SERVICE PUBLIC ET DE CONTROLE DE L'ACTION PUBLIQUE.

Cette loi a pour objectif de définir les conditions d'exercice du service public et les conditions de contrôle de l'action des serviteurs de la nation pour réduire significativement la corruption en vue de se conformer aux normes et standards internationaux déjà implémentés dans certains pays subsahariens tels que le Cap-Vert, le Rwanda, le Botswana et l'Île Maurice.

Opération Stratégique n°32

DEMATERIALISER LA DELIVRANCE ET LA GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS EN VUE D'UNE PLUS GRANDE EFFICACITE ET TRANSPARENCE

Le programme de transformation digitale de l'administration vise à mettre les nouvelles technologies au service de l'administration et des relations Etat-citoyen. C'est un puissant moyen d'efficacité administrative, de traçabilité, de réduction des abus de pouvoir et de la corruption. Dans l'éducation, la santé et l'économie, ce programme permettra de développer la formation et les services de santé en ligne ainsi que la comptabilité automatique des PME-PMI et du secteur informelle en vue de faciliter leur transition vers le secteur formel.

Opération Stratégique n°33

METTRE EN PLACE A TRAVERS UNE CONSULTATION DEMOCRATIQUE UN MECANISME SYSTEMIQUE ET EFFICACE DE PREVENTION ET DE GESTION DES MENACES SECURITAIRES

Cette loi vise à identifier les menaces à la sécurité et à la défense et définir les nouvelles missions en matière de sécurité et de défense en prenant en compte les menaces djihadistes et les visées impérialiste dans le cadre de guerre économique. La menace djihadiste ne prospère que sur la pauvreté et l'orpaillage clandestin. Un des aspects de cette loi est d'examiner le rôle de l'armée en matière de développement en temps de paix et de lutte contre l'orpaillage clandestin.

L'autre aspect est de développer et d'organiser une infrastructure et un service de renseignement efficace au niveau national et international pour anticiper sur les menaces et la cybercriminalité.

Opération Stratégique n°34

FAIRE ADOPTER UNE LOI- CADRE SUR LE PANAFRICANISME

La souveraineté nationale ne peut être complète que si notre économie s'intègre de manière complémentaire et compétitive à un ensemble plus vaste. La CEDEAO et l'AES sont des espaces de développement naturel de nos produits industriels. Le Mali est le premier marché pour nos industries et le Nigéria est notre premier fournisseur de pétrole pour notre raffinerie.

Le développement industriel a donc l'Afrique comme zone d'expansion naturelle et de complémentarité, car on trouve souvent chez le voisin ce qu'on cherche très loin. Il faut donc donner un contenu à l'unité politique et socio-économique du continent et chercher la mobilisation des moyens nécessaires pour le financement des programmes intégrés et d'interconnexion des infrastructures. L'Agenda 2063, la CEDEAO et l'AES ont jeté les bases théoriques et pratiques, mais des obstacles sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux persistent.

Il faut donc définir, par la loi cadre sur le panafricanisme, les orientations nécessaires pour lever les obstacles et donner les indications pour la marche vers l'intégration sous régionale et continentale, comme prévu par l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Le développement des pôles économiques dans les villes frontalières de la Côte d'Ivoire aux pays voisins permettra d'accroître les échanges transfrontaliers et de donner une impulsion au commerce intra africain.

Opération Stratégique n°35
PRENDRE UN DECRET PORTANT
ELABORATION D'UNE CHARTE DE LA
TRANSITION

La convocation de la constituante exige une charte pour organiser et règlementer ses assises jusqu'à l'avènement de la quatrième République qui va permettre de bâtir un Etat démocratique, souverain et panafricaniste de manière démocratique et consensuelle.

Opération Stratégique n°36
FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LA
NEUTRALITE ADMINISTRATIVE

La loi sur la neutralité administrative vise à créer les conditions de séparation du parti et de l'Etat. Elle s'inscrit dans la lutte contre le tribalisme, le racisme, les injustices et aspire à assurer le contrôle des groupes parlementaires et de la société civile sur le législatif et l'exécutif.

Opération Stratégique n°37 FAIRE
ADOPTER UNE LOI PORTANT
RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

Les abus de pouvoir, la corruption, les violations des droits des citoyens et l'enrichissement illicite sont fréquents dans les sociétés multi-partisanes non encore démocratiques et protégés par le parti-Etat. Le passage du gouvernement des partis pour les partis à un gouvernement du peuple doit créer les conditions d'implication de la société civile dans le processus de décision et de contrôle de l'action gouvernementale.

Opération Stratégique n°38
FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR
LA COOPERATION INTERNATIONALE

Les relations bilatérales de coopération financière favorisent plus les entreprises des pays prêteurs que les pays qui remboursent la dette. Ce sont souvent des prêts liés qui obligent l'emprunteur à faire appel aux entreprises d'origine du bailleur.

Les emprunteurs empruntent et remboursent la dette pour faire la publicité et la promotion des entreprises étrangères en réduisant le Revenu National Brut. Il convient donc de renégocier les conditions d'octroi des prêts pour un maximum de bénéfice pour les agents économiques nationaux.

La loi sur la coopération internationale vise aussi, un recentrage des APE Accord de Partenariat Economique UE-ACP en rapport avec la ZLECAF (zone de libre-échange continental).

Opération Stratégique n°39
FAIRE ADOPTER UNE LOI SUR LA
DIPLOMATIE ECONOMIQUE, SCIENTI-
FIQUE, TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE

La loi sur la diplomatie économique, scientifique, technique et technologique vise à réorganiser la diplomatie pour qu'elle serve de veille économique, scientifique, technique, technologique et culturelle pour offrir plus d'opportunités de coopération au niveau international.



**3.4. Chantier Stratégique 4
RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE NATIONALE
FACE AUX RISQUES NATURELS ET CLIMATIQUES.**

Opération Stratégique n°40

ELABORER ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE RESTAURATION DU COUVERT FORESTIER

Pour freiner le changement climatique qui menace l'agriculture, la diversité de la faune et de la flore et favorise les catastrophes naturelles et la disparition des espèces, il est important de mobiliser les efforts pour la restauration du couvert forestier à 20% au lieu de 10% à ce jour.

Opération Stratégique n°41 FORMULER ET METTRE EN ŒUVRE UN PLAN DE RIPOSTE AUX CATASTROPHES NATURELLES ET AUX INNONDATIONS

Les inondations et les catastrophes naturelles font partie intégrante de notre vie avec le changement climatique. Un plan de riposte est nécessaire pour assister les populations sinistrées.

Opération Stratégique n°42 DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME NATIONAL DE PROTECTION DES CÔTES

Le changement climatique attaque nos côtes et met en péril les villes côtières. Un programme de protection est nécessaire.

4. APPROCHE OPERATIONNELLE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre de cet ambitieux programme requiert une approche opérationnelle audacieuse.

4.1. La formulation et la mise en œuvre de référentiels stratégiques nationaux en vue d'un développement durable et harmonieux

Le présent programme de gouvernance, devra une fois le candidat élu, être traduit de manière participative et holistique en une Stratégie Nationale de Développement Durable. C'est un outil de planification intégrée et à long terme (horizon de 25 à 50 ans) qui définira le cadre de cohérence globale pour le développement durable de la nation et pour les investissements publics et privés structurants.

Il permet d'optimiser les investissements projetés et de minimiser les risques pour les investisseurs privés.

Cette stratégie sera ensuite déclinée au niveau de chaque secteur d'activités en stratégie sectorielle de développement durable notamment :

- la Stratégie Nationale de Développement Durable des Secteurs Agricole, Pastoral et Halieutique ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable du Commerce Intérieur et Extérieur ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable du Secteur des Mines et de la Géologie ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable du Secteur du Pétrole et des Hydrocarbures ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Industrie et du Secteur Privé ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable des Transports Terrestre, Ferroviaire, Maritime et Aérien ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Economie Numérique ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme, des Loisirs et de l'Artisanat ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Education Nationale ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable du Secteur des Eaux, Forêts et de la Biodiversité ;

- la Stratégie Nationale de Développement Durable du Foncier et de l'Habitat ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Jeunesse et des Sports.
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Défense et de la Sécurité Nationale ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable du système judiciaire ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de la Diplomatie Nationale.

Les Stratégies Nationales de Développement Durable des Secteurs de la Sécurité, de la Défense Nationale, du Système Judiciaire et de la Diplomatie Nationale devront l'objet d'une plus grande discrétion et habileté.

Par ailleurs, il sera procédé à la formulation et à la mise en œuvre d'un Plan National d'Affectation des Terres qui devra être décliné au niveau de chaque Région en Plan Régional d'Affectation des Terres.

C'est un outil d'aménagement du territoire qui permet à l'Etat de fixer les orientations fondamentales en matière de protection et d'utilisation des terres et ressources du domaine de l'État, en vue de leur gestion intégrée, prospective et leur mise en valeur cohérente pour un développement durable national. Cet outil offre l'opportunité :

- d'assurer la cohérence des initiatives de mise en valeur des ressources naturelles et des terres ;
- d'en optimiser les opportunités de mise en valeur et ;
- de minimiser les risques de conflits d'usage à travers une large concertation entre tous les ministères et acteurs concernés.

4.2. Une mise en œuvre coordonnée et imbriquée du programme à l'échelon central, déconcentré et décentralisé

La mise en œuvre du Programme de Gouvernance devra être assurée à l'échelon central par le Gouvernement mais aussi à l'échelon déconcentré et décentralisé.

Pour ce faire, il sera procédé à une réforme du découpage et de l'organisation territoriale.

Ainsi, le nombre de Régions devra être ramené à douze (12) Régions qui seront conçus comme étant :

- des collectivités territoriales déconcentrées ayant à leurs têtes des Ministres-Gouverneurs nommés par le Chef de l'Etat ;
- des territoires économiquement viables et culturellement intégrés autour d'un sentiment d'appartenance partagé ;
- des espaces de régulation et de péréquation territoriale où l'Etat central interviendra à travers les services des Ministres- Gouverneurs pour implémenter des projets stratégiques à vocation régionale en vue de réduire les disparités territoriales, renforcer la cohésion sociale et territoriale et assurer un aménagement équilibré et durable du territoire national.

Chaque Région devra par conséquent bénéficier d'un niveau d'équipement conséquent et conforme aux présentes propositions de gouvernance, en particulier :

- Un Aéroport à vocation régionale ;
- Un Hôpital de Référence à vocation régionale et/ou nationale ;
- Un Pôle Universitaire de Référence articulé autour de Centres et/ou d'Instituts de Recherches innovants ;
- Une Zone Economique Spéciale axée sur la valorisation optimale des ressources et potentialités régionales ;
- Un Réseau routier intrarégional performant ;
- Des Equipements Commerciaux, Sportifs, Culturels et Touristiques à vocation régionale ;
- Des Equipements de Sécurité, de Protection Civile et de Défense à vocation régionale et/ou nationale.

Les Départements seront reconsidérés comme des collectivités territoriales décentralisées avec à leurs têtes des Conseils Départementaux élus au suffrage universel direct tels que instaurés par la Loi sur la Décentralisation adoptée en 2001.

Les Départements devront fonctionner comme des espaces de projets de territoires où les élus locaux pourront concevoir et implémenter des stratégies de développement territorial en phase avec les aspirations des populations locales, les spécificités territoriales et les référentiels nationaux en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Les Communes, quant à elles, fonctionneront en gardant leur tradition de collectivités territoriales décentralisées et d'espaces de gestion municipale et de proximité avec une offre adaptée de services et d'équipements urbains.

A handwritten signature in black ink, reading "Athoua Don-Mello". The script is fluid and cursive, with the first name "Athoua" and the last name "Don-Mello" clearly distinguishable.

FONDS SOUVERAIN

5. FINANCEMENT DU PROGRAMME : LA CREATION D'UN FONDS SOUVERAIN

Le fonds souverain est un fonds public géré et contrôlé par l'Etat. Il sera alimenté par des revenus de ressources provenant des matières premières, par des ressources provenant de l'excédent commercial du pays et par des excédents liés à la fiscalité.

Le fonds souverain est un fonds d'investissement. L'objectif principal du fonds souverain est de financer les projets identifiés dans notre programme de gouvernement, financer le développement national. Il pourra également constituer une épargne pour les générations futures.

Une fois les conditions de la souveraineté économiques établies par la liquidation de l'économie coloniale de traite, une fois les conditions de la souveraineté monétaire établies par la liquidation des accords monétaires, nous obtenons le contrôle des matières premières et par suite, le contrôle des ressources tirées des matières premières ; nous donnant ainsi, la possibilité de reprendre aux multinationales les ressources financières qu'elles amassent indûment depuis la colonisation.

Le potentiel en pétrole s'élève à plus de 19 675 milliards de barils, sa valeur à 50 dollars le baril sera autour de 100 000 milliards de dollars.

Le potentiel gazier est d'environ 727 780 milliards de mètres cube.

Au moins, cinq gisements d'or de taille comprise entre 0,8 et 3,54 millions de tonnes ont été répertoriés.

Plus de 3 milliards de tonnes de fer avec une teneur de 40% ont été identifiés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, avec un milliard de tonnes de réserve bauxite à 50% d'alumine et 4% de silice.

En outre, la Côte d'Ivoire produit régulièrement de très grandes quantités de cacao, de café, d'hévéa, de palmier à huile, d'anacarde, de coton, de banane, d'ananas, etc., dont la commercialisation, après une première transformation, va générer d'importantes ressources.

Enfin, le potentiel foncier et forestier constitue aussi une source de richesse. La délimitation des parcelles et la délivrance de titres de propriété permettront de définir le potentiel fiscal foncier et forestier.

L'évaluation des réserves de matières premières comme moyen de paiement ou de garantie, ainsi que l'évaluation monétaire des excédents commerciaux et du potentiel fiscal foncier donnent une idée de la capacité de mobilisation de ressources du fonds souverain et des possibilités énormes de financement du développement.

www.campagne-adm.com
LE 25 OCTOBRE VOTEZ ADM



ADM
— AHOUA DON-MELLO —